

**RÉDACTRICE****Beverly J. Robinson-Rumble****RÉDACTEUR ADJOINT****Enrique Becerra****CONSULTANTS****Humberto M. Rasi  
C. B. Rock****CONSULTANTS ADJOINTS****Carlos Archbold**

Inter-Amérique

**Roberto de Azevedo**

Amérique du Sud

**Roberto Badenas**

Eurafrrique

**Justus Devadas**

Asie du Sud

**C. Garland Dulan**

Conférence Générale

**John M. Fowler**

Conférence Générale

**Stephen Guptill**

Asie Pacifique Sud

**Chimela Ikonne**

Afrique et Océan Indien

**Hudson E. Kibuuka**

Afrique de l'Est

**Richard C. Osborn**

Amérique du Nord

**Percy Peters**

Afrique du Sud

**Nemani Tausere**

Pacifique Sud

**Milton E. Thorman**

Asie Pacifique Sud

**Masayi Uyeda**

Asie Pacifique Nord

**Mario Veloso**

Eurasie

**Orville Woolford**

Trans-europe

**GRAPHISTE****Glen Milam**

La REVUE D'ÉDUCATION ADVENTISTE publie des articles relatifs à divers thèmes liés à l'éducation adventiste. Les opinions publiées dans la Revue sont celles de leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles des éditeurs ou le point de vue officiel du Département de l'Éducation de la Conférence Générale.

La REVUE D'ÉDUCATION ADVENTISTE est produite par le Département de l'Éducation, Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour, 12501 Old Columbia Pike, Silver Spring, MD 20904-6600, U.S.A. ; Tél : (301) 680-5062 ; Fax (301) 622-9627.

Copyright © 2001 General Conference of Seventh-day Adventists.

## Les comités directeurs, un rôle-clé

**S**ept groupes de personnes participent au succès d'une école ou d'une institution universitaire adventiste : le corps enseignant, les élèves, les administrateurs, le personnel, les parents d'élèves, les membres qui sont partie prenante et le comité directeur. Il est clair que sans les deux premiers groupes, les élèves et les professeurs, il ne saurait être question d'école. Mais sans le dernier groupe, le comité directeur, la stabilité de l'institution, sa continuité et son succès seraient compromis.

Les comités directeurs sont élus, soit directement soit indirectement, par les propriétaires de l'école, les membres qui sont partie prenante pour diriger l'institution. Le principe fondamental est que les comités directeurs gouvernent, tandis que les administrateurs nommés par ces comités gèrent l'institution. Ces deux rôles, gouverner et gérer, sont distincts l'un de l'autre. Quand on les confond, l'institution en souffre.

La complexité croissante des problèmes d'ordre scolaire, financier et juridique par rapport à une institution d'éducation, aussi bien que les règlements toujours plus nombreux qui régissent ces établissements et l'expectative croissante des parents et des élèves, exigent des comités directeurs dont les membres sont choisis avec le plus grand soin.

On s'attend généralement à ce que les membres de ces comités directeurs soutiennent l'école par leur sagesse, leur travail ou même leur fortune. En d'autres termes, les membres du comité directeur doivent apporter les qualités suivantes à leur travail : (1) une expérience de la marche d'une école, une familiarité avec les problèmes d'enseignement, de gestion, de finances, de publicité, de développement et de droit ; (2) un esprit de dévouement pour être prêts à consacrer du temps et de l'énergie avant, durant et après les sessions de comité, pour garantir le succès de l'école ; et (3) un engagement pour contribuer à partir de leurs propres ressources ou à partir d'autres fonds à la bonne marche et au progrès de l'école. On doit également s'assurer que les membres du comité directeur représentent les différentes couches de l'église adventiste qui sponsorise l'institution.

Les principaux devoirs du comité directeur peuvent se résumer comme suit :

1. Affirmer, clarifier et définir la mission de l'école.
2. Sélectionner et nommer le directeur et ses assistants dans l'administration.
3. Apporter au directeur conseil et soutien.
4. Approuver les règlements administratifs de l'institution.
5. Approuver les plans à longue échéance et leur accomplissement en temps voulu.
6. Approuver ou interrompre les programmes selon la recommandation de l'administration.
7. Choisir, sur la recommandation de l'administration, les nouveaux professeurs et les autres membres du personnel.
8. S'assurer de la bonne marche financière de l'école, en approuver et contrôler le budget.
9. Veiller au bon nom de l'institution.

10. Communiquer à l'administration de l'école les besoins et les vœux de l'église qui sponsorise l'école.
11. Servir de tribunal de recours en cas de litige en matière administrative.
12. Evaluer régulièrement ses propres opérations.

Les comités directeurs ont été chargés d'une mission extrêmement importante. En effet, on leur a confié la responsabilité de s'assurer que l'institution scolaire poursuive sa tâche avec succès, au service des élèves d'aujourd'hui et de demain, et pour l'avenir de l'Eglise. C'est une noble tâche qui doit être assurée avec sagesse et intelligence, mais aussi avec passion.

—Humberto M. Rasi

Le département de l'Education de la Conférence générale a préparé un manuel à l'intention des comités directeurs, qui peut être adapté selon les différents contextes. Ce manuel est à la disposition de tout président de comité directeur ou d'université, et sera envoyé sur leur demande. (Ecrire à 12501, Old Columbia Pike, Silver Springs, MD 20904, U.S.A.)



*Humberto Rasi*